

Loi sur les télécommunications

Notification d'une décision à l'encontre d'un destinataire séjournant à l'étranger

Une décision, basée sur la législation des télécommunications, a été prise à l'encontre de la personne suivante:

Procédure de révocation de numéro

- France Audiotex, Rue du Sachet 13, F-31400 Toulouse

La décision peut être demandée à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication

Numérotation et adressage

Rue de l'Avenir 44

2501 Bienne

téléphone 032 327 55 11

fax direct 032 327 55 28